

L'Agglomération Seine-Eure vote son Pacte Fiscal et Financier

25 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Pacte fiscal et Financier définit la relation financière entre l'Agglomération et ses communes-membres pour la durée du mandat. Socle du futur Projet de territoire, ce pacte se veut généreux, ambitieux, équitable et solidaire.

L'Agglomération Seine-Eure est une communauté de destin sur un territoire varié, avec une grande diversité de communes, qui en fait sa richesse. Un territoire à vivre offrant de l'emploi et des équipements collectifs pour tous.

L'intercommunalité par ses compétences exercées avec efficacité crée de la richesse collective en réalisant des projets qu'aucune commune n'aurait pu, ou ne pourrait faire seule. Que ce soit dans le domaine du développement économique, mais aussi de la voirie, du cycle de l'eau, de la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques un.

Depuis 24 ans, l'Agglomération Seine-Eure a ainsi aménagé des parcs d'activité, facilité le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises qui ont créé des milliers d'emplois. Ces entreprises sont les principaux moteurs de financement de l'Agglomération, via la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Dès son origine, toujours attachée à sa communauté de destin, l'Agglomération a décidé de redistribuer aux communes une partie de la richesse qu'elle a créée. Cette solidarité est l'essence même de l'intercommunalité, ce qui a conduit à la création de « Seine-Eure ».

Un nouveau pacte pour un nouveau mandat

Après la baisse des dotations de l'Etat aux communes, en pleine crise sanitaire et à l'aune de la réforme des impôts de production, qui vont fortement impacter la dynamique des recettes fiscales de l'Agglomération, la question s'est posée de maintenir ou non, en l'état ce dispositif. Une approche prudentielle aurait pu conduire à réduire ou à supprimer l'enveloppe financière à redistribuer.

Compte tenu des enjeux de transition climatique d'une part, du besoin du développement de la vie locale d'autre part, de la nécessité du maintien des liens de proximité et d'attractivité dans sa nouvelle dimension, le Président Bernard Leroy a décidé de proposer un nouveau Pacte fiscal et Financier. Il a pour ambition de renforcer la capacité d'investissement des communes et leur permette de réussir à assumer financièrement les enjeux de transitions au cours de cette mandature.

Ce pacte s'articule autour de 3 volets :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : elle apporte un appui aux communes pour équilibrer leur budget de fonctionnement. Dans cet objectif, une DSC de 3M€ par an (soit là aussi 18M€ pour la durée du mandat) sera versée aux communes selon des principes d'équité et de solidarité, en fonction

de leur taille, de leur potentiel financier, du revenu de leurs habitants, et selon des critères objectifs (voir annexes).

Chaque critère a été déterminé en prenant en considération 4 typologies de communes :

- des communes aux ressources élevées avec des habitants aux revenus modestes
 - des communes à faible ressources avec des habitants aux revenus plus élevés que la moyenne
 - des communes aux ressources élevées avec des habitants aux revenus élevés
 - des communes à faible ressources avec des habitants aux revenus modestes
- Le fonds de concours : il soutient les communes dans leur projet d'investissement. Grâce à ce nouveau Pacte, jamais autant de soutien financier n'aura été mis à la disposition des communes pour rénover leurs écoles ou isoler leurs bâtiments communaux, sous forme de fonds de concours cumulables, pour un total de 18M€ sur la durée du mandat.
- Le reversement aux communes d'une partie des nouvelles recettes de foncier bâti industriel à l'intercommunalité. Ainsi, L'Agglomération supporte les frais d'aménagement et d'entretien des parcs industriels, favorise l'implantation des entreprises et l'accueil des salariés. Ce principe avait été acté lors du précédent mandat de reverser 30% de l'accroissement du produit de cette taxe, la commune conservant 70% de la croissance. Il est reconduit avec des modalités simplifiées pour faciliter sa mise en œuvre.

Il est également à noter que l'Agglomération met aussi à la disposition des communes des agents et des compétences dans les domaines suivants : marchés publics, archives, recherche de financement, instructions du droit des sols, projets urbains, valorisation du patrimoine...

Ce Pacte Fiscal et Financier constitue donc un ensemble cohérent, simple et efficace au service du territoire. Il permet à toutes les communes de mener à bien leurs projets et de maintenir les services de proximité pour que le territoire Seine-Eure demeure un territoire à vivre.



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Agnieszka Rochowicz - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 07 72 37 51 42 - agnieszka.rochowicz@seine-eure.com



agallo-seine-eure.fr



[@agallo.seine.eure](https://www.facebook.com/agallo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)